

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DCPA 13 « Paris-*fait*-Paris ». Ecole polyvalente et crèche multi-accueil - Secteur Gare de Lyon Daumesnil (12e) - Construction – Objectif, programme de travaux, modalités de réalisation, autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services, et de déposer les demandes d'autorisations administratives concernant l'opération de construction d'une école polyvalente de 8 classes et d'une crèche multi-accueil de 68 places dans le secteur Gare de Lyon Daumesnil à Paris (12e) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5e Commission ;

Délibère

Article 1 : Le principe de réalisation d'une opération de construction d'une école polyvalente de 8 classes et d'une crèche multi-accueil de 68 places dans le secteur Gare de Lyon Daumesnil à Paris (12e) est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives pour l'opération de construction d'une école polyvalente de 8 classes et d'une crèche multi-accueil de 68 places dans le secteur Gare de Lyon Daumesnil à Paris (12ème).

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à présenter annuellement au Conseil de Paris et au Conseil du 12ème arrondissement le bilan d'avancement du projet de construction d'une école polyvalente de 8 classes et d'une crèche multi-accueil de 68 places dans le secteur Gare de Lyon Daumesnil à Paris (12e).

Article 4 : Mme la Maire est autorisée à demander des subventions d'investissement concernant l'équipement de petite enfance du secteur Gare de Lyon Daumesnil Paris (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO